

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

PRÉSENTS : : Danièle AUMONT, Gilles BARBIER, Mireille BASNEVILLE, Yves CANONNE, Martine GUERAUD, Morgane GUEZET, Viviane MAHIEU, formant la majorité des membres en exercice

Absents : Frédéric MALVAUD a donné procuration à Yves CANONNE, Xavier COULON a donné procuration à Mireille BASNEVILLE, Marc REGNIER

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Yves CANONNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Viviane MAHIEU

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2024

Le compte de la séance du 23 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE

Les opérations d'ordre n'étant pas équilibrées, le conseil municipal décide de modifier le budget comme suit : article 681 : - 150€ article 681-042 : + 150€

DEVIS POUR LE CHANGEMENT DU MOTEUR DES CLOCHES 2 ET 3

Monsieur le Maire présente un devis pour le changement du moteur des cloches 2 et 3 de l'entreprise BODET d'un montant de 5 552.40€ TTC. Le conseil municipal accepte ce devis et autorise le maire à le signer.

DEVIS POUR LE CHANGEMENT DE LA PORTE DU LOGEMENT COMMUNAL

BEUVE MATERIAUX n'ayant pas donné suite à la demande de devis, monsieur le maire demande de choisir parmi les 3 devis présentés à la réunion du 11 juillet 2024 à savoir :

- un devis de l'entreprise AML d'un montant de 3 112.37€ TTC
- un devis de l'Atelier Paisant d'un montant de 2 158.75€ TTC
- un devis de l'entreprise Rénov'Habitat de 3 770.50€ TTC

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'Atelier Paisant d'un montant de 2 158.75€ TTC et autorise le maire à le signer.

DEVIS POUR LE DEBROUSSAILLAGE DES ACCOTEMENTS

Monsieur le Maire présente un devis pour le débroussaillage des accotements de l'entreprise MELAIN Nicolas. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis et autorise le maire à le signer.

VENTE DES ANCIENNES TABLES DE LA SALLE COMMUNALE

Le conseil municipal décide de mettre en vente les anciennes tables de la salle communale et fixe leur prix à 15€ la table.

VENTE DE BIENS COMMUNAUX : ESTIMATION DU DOMAINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait évaluer la maison sise 65 route du Clos Richard (ancienne école des filles) ainsi que la parcelle du lotissement cadastrée ZC 111 par France Domaine. Effectivement, pour que le projet de construction de salle communale aboutisse, il faudra trouver des fonds et donc, inévitablement, vendre des biens communaux. Le bien sis 65 route du Clos Richard est estimé à 130 000€ (avec marge d'appréciation de 15 % soit entre 110 500 et 149 500€) et la parcelle ZC 111 (lotissement) à 39 632€ (avec marge d'appréciation de 10% soit entre 35 670 et 43 600€). Pour le moment, le conseil municipal ne prend pas de décision et veut se donner un temps de réflexion.

LOCATION DE LA PARCELLE ZB 48 SISE SUR LA LANDE DE LA GLINETTE

Le conseil municipal décide de louer à Monsieur et Madame CANONNE la parcelle de terre cadastrée ZB 48 sise sur la lande de la Glinette d'une contenance de 3 hectares à compter du 1^{er} octobre 2024 pour une durée de 9 ans au tarif de 66€, tarif 2024, révisable chaque année selon l'arrêté constatant l'indice national des fermages.

REMBOURSEMENT SUITE A SINISTRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M.ROPTIN a endommagé une pancarte d'indication au Roncheret. D'après la facture, la pancarte a coûté 151.91€. M.ROPTIN n'a pas souhaité faire marcher son assurance et a adressé à la commune un chèque de 151.91€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le chèque de 151.91€ de M.ROPTIN en remboursement de la pancarte endommagée.

QUESTIONS DIVERSES

La date du repas des Aînés est fixée au dimanche 03 novembre 2024.

L'employé communal effectuera le curage avec une mini-pelle louée chez Motoculture Melain à Saint-Sauveur-le-Vicomte.

La boîte à livres a été installée. Son inauguration aura lieu le dimanche 28 septembre 2024 à 11h30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, pour être affiché le 26 septembre 2024 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et consultable sur le site de la mairie www.saintnicolasdepierrepont.fr

A Saint-Nicolas-de-Pierrepont, le 26 septembre 2024

**Le Maire,
Yves CANONNE**

